

Par dépôt électronique et courriel¹

Le 24 avril 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019 – Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes
Votre dossier : R-4058-2018
Notre dossier : R055967 YF

Chère consœur,

Le 28 octobre 2019, à la suite d'une demande d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), la Régie suspend *sine die* l'échéancier dans le dossier mentionné en rubrique.

En suivi, le Transporteur est heureux d'annoncer que les échanges sont complétés. Ainsi, tous les clients du service de transport de point à point ont conclu des transactions et quittances finales avec le Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de mettre un terme à la *Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes* du présent dossier qui, avec égards, n'a plus d'objet.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.